

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian CHASSARD, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne Monsieur Guy DAUDEY comme secrétaire de séance.
- Approuve le compte rendu de la séance du 8 avril 2021.
- Prend connaissance du relevé des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations.
- Approuve la modification du périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Comté avec le retrait de la commune d'Anchenoncourt et Chazel de la CCHC à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Valide l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé du SIED 70 dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé dans le domaine énergétique afin d'évaluer et de maîtriser les consommations du patrimoine communal. Le coût d'adhésion est de 250 € pour une durée de 3 ans.
- Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015 qui fixe le taux de redevance à 0,35 € par mètre de canalisation.
- Décide de désigner un agent de la commune comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population 2022.
- Décide de prendre en charge les frais liés au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) via la signature d'une convention et de facturer à la commune d'HAUTEVELLE les frais correspondant au nombre d'élèves de cette commune scolarisés à FONTAINE-LES-LUXEUIL.
- Autorise la signature d'un devis et d'un contrat de maintenance de vidéo protection auprès de la société IRIS pour un montant annuel de 1 920 € TTC.
- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la Convention de participation pour le risque de prévoyance du Centre de Gestion (CDG) de Haute-Saône. Il prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non ladite convention souscrite par le CDG à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Décide d'autoriser la signature d'un devis de l'ONF pour les travaux sylvicoles d'un montant TTC de 17 833,20€.
- Décide d'attribuer des aides financières de fonctionnement aux associations comme suit :
 - A.S. FONTAINE-LES-LUXEUIL : 2 500 €
 - Médiathèque « Le Temps de lire » : 1 500 €
 - France Alzheimer Haute-Saône : 100 €.
- Décide, suite au contrôle décennal pour homologation du terrain de football communal, de renouveler le matériel défectueux - à savoir les bancs de touche et cages de but - pour un total de 4 327 € TTC auprès de la société DECATHLON PRO. Le Conseil municipal sollicite l'attribution d'une aide financière de la FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) à hauteur de 50 % des dépenses réalisées.
- Décide, en raison de l'acquisition d'un nouveau véhicule par le CPI, de céder le véhicule PEUGEOT J5 au Syndicat du CPI VARS-ECUELLE (Haute-Saône) pour un montant de 5 000 €.
- Décide de déplacer définitivement l'unique bureau de vote de la commune ainsi que les panneaux d'affichage électoral, auparavant situés à l'école maternelle, à la salle polyvalente rue des Tulipes.

- Décide d'adopter la motion de soutien de la Fédération Nationale des Communes Forestières qui exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- Décide, dans le cadre de l'appel à projets « Socle numérique pour les écoles élémentaires » lancé par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, d'acquérir 12 ordinateurs portables pour un montant de 7 498,80 € auprès de la société ESPACE INFO. Un dossier de demande d'aide financière auprès des services de l'Education Nationale qui a été accepté.
- Prend acte de la présentation des rapports annuels 2020 eau et assainissement collectif du délégataire VEOLIA.
- Adopte les rapports sur le prix et qualité du service public (RPQS) d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'année 2020.

Fait à FONTAINE-LES-LUXEUIL, le 09/07/2021

Le Maire,
Christian CHASSARD

